

sonne, alors je trouve difficile d'accepter sa proposition. Nous reconnaissons sûrement que les intérêts de la société sont touchés par les actes privés et que la loi pénale doit les réglementer.

L'hon. M. Turner: Je suppose que l'hon. représentant posait une question et je vais essayer d'y répondre.

L'hon. M. Stanfield: Je faisais une affirmation.

L'hon. M. Turner: Devant la loi, l'article 7 aurait pour effet de fournir une défense contre les articles 147 et 149 dans les circonstances qu'il décrit. Voilà quel en est l'effet juridique.

M. Woolliams: Mais l'article 147 parle de bestialité.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur l'amendement à l'article 7 du bill. Mais en écoutant le ministre expliquer le bill aux députés cet après-midi, je m'embrouillais moi aussi de plus en plus. Sincèrement, je ne sais pas pourquoi le ministre de la Justice a procédé comme il l'a fait dans la présentation du bill. Comme l'héritier anglophone tout désigné au trône de premier ministre qui pourrait être vacant plus tôt qu'on ne le croit, il ne s'est pas rendu justice en pilotant ce genre de mesure.

Une voix: Vous êtes vraiment perdu.

M. Crouse: Oui, je le suis, comme le dit un député. Étant donné les rumeurs qui circulent d'un bout à l'autre du Canada, j'estime que mon assertion est valable. En écoutant le ministre, je n'ai pu m'empêcher de me demander qui était l'instigateur de ce bill au Canada. Quelle pression exercée sur le ministre de la Justice l'a incité à apporter ce changement et à présenter une mesure de ce genre? Je ne parviens pas à le comprendre. Je ne peux pas m'imaginer quelles raisons ont été invoquées, afin que cette mesure soit présentée à la Chambre.

Une voix: Qui cherche-t-on à protéger?

M. Crouse: Je me le demande. Comme l'article 7 aura pour effet, sauf erreur, de légaliser l'homosexualité, la bestialité et la sodomie entre deux adultes consentants—ou des animaux—lorsque des actes de cette nature sont faits dans l'intimité, comment le ministre peut-il justifier ses opinions à ce sujet? Si nous adoptons l'article 7, ces actes, quoiqu'ils soient faits dans l'intimité, deviendront licites. Le ministre prétendrait-il, par exemple,

que deux adultes qui fumeraient de la marijuana dans l'intimité agiraient licitement?

• (3.40 p.m.)

Étant donné la controverse que soulève ce point à la Chambre, je crois que les opinions du ministre intéresseraient la Chambre comme les Canadiens en général. Je ne puis m'imaginer qu'on adoptera la mesure dont nous sommes saisis. Je tiens à signaler que je m'oppose énergiquement à la législation de l'homosexualité et indiquer mon intention de me prononcer contre toute loi qui la légaliserait au Canada.

Le ministre voudrait-il répondre à ma question au sujet de l'usage de la marijuana? Faudrait-il, selon lui, considérer que deux adultes consentants qui fument de la marijuana dans l'intimité se conforment à la loi?

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je voudrais rappeler aux honorables députés que la présidence accepte ce genre de questions à la condition qu'elles soient posées à l'honorable ministre durant son temps de parole.

Il ne faudrait pas que ces questions dégénèrent en discours, car certains députés voudront peut-être prendre part au débat sur cet amendement plus tard.

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu le privilège d'être membre du comité de la justice qui a étudié en profondeur cet épineux problème. J'ai suivi le débat à la Chambre au cours de ses diverses étapes et surtout à cette étape, celle de l'étude en comité.

En écoutant les remarques des divers orateurs et la déclaration que vient de faire le ministre, j'ai eu l'impression que les subtilités juridiques ont été le principal objet de la discussion, alors que la question à l'étude a des répercussions morales très profondes et très troublantes. Je ne suis pas avocat et je n'ai pas l'intention de traiter des aspects juridiques de la question, mais j'aborderai des aspects moraux qui me paraissent inquiétants, alors que je dois me prononcer sur la question.

En écoutant les débats, il devient de plus en plus évident que le bill n'aurait jamais dû être présenté sous cette forme globale. Il aurait dû être divisé. C'était, sauf erreur, l'idée du ministre de la Justice, afin que les députés puissent étudier chaque partie à son mérite sans qu'ils soient tenus de prendre une décision d'une grande portée morale. Je partage l'opinion des députés qui s'inquiètent de